

**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.****Séance du 3 juin 2025**

Le 3 juin 2025 à 17h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 27 mai 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

**Délibération n°01**

**Objet : Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 4 avril 2025 - Approbation**

**Étaient présents :**

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

**Avaient donné pouvoir :**

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

**Absents / Excusés :**

M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.

**Vu**

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R. 123-17 et R 123-20.

**Considérant**

Au cours du Conseil d'Administration du 4 avril 2025 ont été approuvées les délibérations suivantes :

- 1 Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 16/01/2025 – Approbation
- 2 Tableau des décisions prises
- 3 Tarifs soumis aux arrêtés : Prix de journée au titre de l'année 2025 – EHPAD et Résidences autonomie du C.C.A.S. de Saint-Étienne – Approbation

- 4 Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes ESMS Numérique. 
- 5 Ajout de mentions obligatoires dans le contrat de portage de repas et veille active. Modification du contrat en conséquence- Approbation.
- 6 Ajout de paragraphes dans le contrat de séjour et règlement de fonctionnement des EHPAD et résidences autonomie – Approbation.
- 7 Approbation de la convention avec le centre social le Colibri, pour le renouvellement de l'opération des « chaises conviviales ».
- 8 Annule et remplace la délibération n°4 du 16 Janvier 2025. « Voyages seniors » et « Excursions à la journée » : approbation de la convention à intervenir avec l'ANCV, autorisation de répondre à l'appel à projet de la CARSAT dans le cadre programme "Seniors en vacances", approbation des tarifs et des règlements intérieurs pour les voyages et les excursions.
- 9 Convention de partenariat entre le C.C.A.S. de Saint-Étienne et l'association « La Tablée » pour la réalisation d'ateliers avec les résidents et les proches de l'EHPAD Balaÿ- approbation.
- 10 Approbation et autorisation de la convention d'utilisation du portail extranet « espace partenaires » entre le CCAS de Saint-Etienne et la Caisse primaire d'Assurance Maladie de la Loire.
- 11 Convention locale de partenariat entre la CPAM de la Loire, la CARSAT et le C.C.A.S. de Saint-Étienne – approbation.
- 12 Signature de la convention de partenariat entre le C.C.A.S et l'Institut de micro-crédit, dans le cadre du micro-crédit social.
- 13 Budget Primitif 2025 – Budget Principal – Budget annexe des EHPAD – Budget annexe des Résidences autonomie – Budget annexe du Portage de repas et service de veille active.
- 14 Cession de mobilier de seconde vie du restaurant municipal de la Ville de Saint-Etienne au Centre Communal d'Action Sociale et ré-affectation des biens au sein du Budget Annexe des Résidences Autonomie, du Budget Annexe des EHPAD de la Ville de Saint-Étienne, - Approbation
- 15 Attribution d'une subvention à l'Asile de Nuit pour l'achat des denrées alimentaires des colis d'été 2025 – approbation.
- 16 Convention de mise à disposition du domaine public communal pour l'implantation de distributeurs automatiques et semi-automatiques au sein des Résidences pour Personnes Agées gérées par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Etienne – Autorisation à signer la convention
- 17 Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un marché public relatif à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé pour les bénéficiaires de l'aide sociale facultative attribuée par le CCAS de la Ville de Saint-Étienne – Autorisation à signer le marché
- 18 Autorisation à signer le marché sans publicité ni mise en concurrence préalables de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique : « Maintenance et hébergement du progiciel Elissar et modules associés »

- 19 Autorisation à signer le marché sans publicité  mise en concurrence préalable de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique : « Maintenance et hébergement du progiciel de gestion de planning (PLANICIEL) et prestations associées »
- 20 Conventions de formation professionnelle continue sur les logiciels de l'éditeur ALTAIR-Approbation
- 21 Conventions de formation professionnelle continue sur les logiciels de l'éditeur PLANICIEL-Approbation
- 22 Approbation de signatures déléguées au Vice-Président dans les domaines du Conseil d'Administration. Abroge et remplace la délibération n°9 du Conseil d'administration du 26/11/2024

**L'Assemblée Délibérante approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 4 avril 2025.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 12  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

- Contre :

- Abstention :

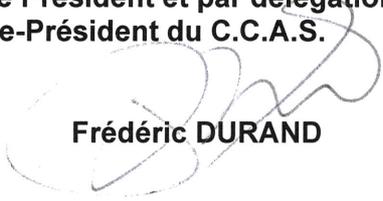
Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

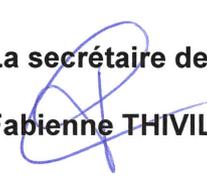
Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 3 juin 2025

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

  
**Frédéric DURAND**

**La secrétaire de séance,**

  
**Fabienne THIVILLIER**